

DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/080/7.3

Feuillet n° 087

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-sept, le 23 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du marché couvert à Thenon, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 13 juin 2017

PRÉSENTS :

Titulaires : Josiane LEVISKI, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie SALVETAT, Patricia FLAGEAT, Guy COUPLET, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jacques MIGNOT, Roland MOULINIER, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Isabelle COMBESCOT, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Michel LAPOUGE, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY, Isabelle DUPUY, Frédéric GAUTHIER, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Gérard DEBET, Bertrand CAGNIART, Jean-Marie CHANQUOI, Jean-Michel DEMONEIN donne pouvoir à Philippe VIEILLEFOSSE, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI, Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Pierre AUGUSTE, Laurent DELAGE donne pouvoir à Isabelle COMBESCOT, Francis AUMETTRE, Michel MEYNARD donne pouvoir à Jean-Jacques DUMONTET, Laurent MONTEIL, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Roger LAROUQUIE, Coralie DAUBISSE donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Jean-Pierre JACQUINET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Sabine MALARD donne pouvoir à Isabelle DUPUY, Arlette VERDIER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI.

OBJET : Ouverture d'une ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie n'a pas pour objectif le financement de l'investissement mais constitue un outil de gestion financière permettant de pallier à un besoin ponctuel de trésorerie dans l'attente de rentrées financières.

Il est proposé de signer un contrat de ligne de trésorerie de 300 000€ avec la Banque Postale qui propose les conditions suivantes :

Nature : ligne de trésorerie utilisable par tirages

Montant maximum : 300 000€

Durée maximum : 364 jours

Taux d'intérêt : Eonia + marge de 0.850% l'an

Base de calcul : exact/360 jours

Modalités de remboursement : Paiement trimestriel des intérêts et de la commission de non utilisation ; Remboursement du capital à tout moment et au plus tard à l'échéance finale.

Date de prise d'effet du contrat : 3 semaines après la date d'acceptation de la proposition et au plus tard le 11 septembre 2017

Commission d'engagement : 450€ payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Commission de non utilisation : 0.100% du montant non utilisé payable à compter de la date de prise d'effet du contrat trimestriellement à terme échu le 8^{ème} jour ouvré du trimestre suivant

Montant minimum du tirage : 10 000€

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition ;
- **AUTORISE** le Président à ouvrir une ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents y afférents ;
- **S'ENGAGE** à créer les crédits nécessaires au remboursement de ce financement.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 19/07/2017

Le Président,
Dominique BOUSQUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20170623-DE2017080/DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2017

